La protection de la main-d'œuvre en temps de guerre, en Suède

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 2

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-384375

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La protection de la main-d'oeuvre en temps de guerre, en Suède.

(Résumé d'un article paru dans la revue « Industrial Safety Survey », Montréal.)

En période de guerre, la protection des travailleurs exige plus d'attention qu'en temps normal, ce qui est dû aux changements des conditions de travail et de production. L'importance de cette question est illustrée par l'évolution constatée en Suède dès septembre 1939. En effet, l'ouverture des hostilités en Europe obligea la Suède, elle aussi, à renforcer sa défense nationale. Un grand nombre d'ouvriers furent appelés sous les drapeaux, ce qui contraignit certaines entreprises à engager à leur place des hommes plus âgés, des femmes et de très jeunes gens. Simultanément, les besoins d'ordre militaire posèrent des exigences accrues à la production indigène, de sorte que l'industrie dut être développée ou transformée afin de pouvoir faire face à de nouvelles tâches. De même, il se révéla indispensable d'utiliser à plein rendement les machines et les outils alors disponibles, ce qui nécessita l'augmentation des heures de travail par l'introduction du système des heures supplémentaires ou par l'institution d'équipes.

Comme la loi sur la protection ouvrière interdisait, en principe, le travail nocturne des femmes dans l'industrie, le Riksdag promulgua, en 1939, une loi aux termes de laquelle le gouvernement était fondé à autoriser l'emploi de femmes pour le travail de nuit, à condition toutefois que les intéressées soient affectées à des travaux de défense nationale. Cependant, l'Institut national des assurances — l'organe central chargé du contrôle des fabriques — et la Commission du marché du travail proposèrent au gouvernement de prévoir, dans cette loi, un système de trois équipes alternant toutes les trois semaines et de permettre quelques heures supplémentaires là où le travail ne s'accomplissait qu'en deux équipes. Ces exceptions furent accordées, notamment en faveur des entreprises considérées comme revêtant une importance essentielle pour la défense nationale.

Les heures supplémentaires et l'augmentation de la production exigent une protection accrue des travailleurs.

En raison de l'augmentation des heures de travail et de l'introduction du travail de nuit, il importe de protéger encore davantage les travailleurs qui y sont astreints et de veiller à ce qu'ils n'aient pas à pâtir du nouveau régime. A cet effet, l'autorisation de travailler de nuit est accordée seulement si l'employeur fait

procéder à l'examen médical des employés entrant en ligne de compte et s'il prend les mesures hygiéniques tenues pour indispensables par l'Institut national des assurances. Une nouvelle visite médicale est exigée après six mois de travail.

Pour faire face à l'accroissement de la production découlant du renforcement de la défense nationale, il est apparu inévitable d'augmenter les heures de travail dans les entreprises consacrant leur activité à la production de guerre.

D'autre part, jamais les usines et les ateliers existant à cette époque n'auraient pu fournir la quantité nécessaire de produits devenus de plus en plus rares à la suite du blocus et des difficultés de production. Il fallut construire de nouvelles entreprises, spécialement dans l'industrie de l'aluminium, qu'on fabrique maintenant avec des matières premières suédoises uniquement. Il en est de même de la production de la fibranne, du lin, du chanvre, des briquettes de tourbe et de nombre de produits chimiques et pharmaceutiques, ainsi que de l'extraction de l'huile. Des nouveaux chantiers ont été aussi construits pour la fabrication du charbon de bois, produit demandé maintenant sur le marché à raison de 3 millions de mètres cubes par an.

Il est évident que la création de ces nouvelles entreprises a nécessité un certain renforcement de la protection de la main-d'œuvre. On a d'ailleurs pu constater dans un grand nombre d'entre elles des conditions d'hygiène et de sécurité tout à fait satisfaisantes. D'autre part, la pénurie de matières premières et l'arrêt des exportations ont contraint un grand nombre d'usines à adapter leurs installations, dans des proportions plus ou moins grandes, à de nouvelles formes de production, ce qui a eu l'avantage de prévenir le chômage que le blocus n'aurait pas manqué de provoquer.

Signalons encore que les nouvelles conditions qui règlent l'activité dans nombre de branches de l'industrie ont provoqué une hausse de la demande en machines-outils.

Ces profonds changements ont été inévitablement la cause de toutes sortes de perturbations. Aussi, l'Institut national des assurances a exigé des industries et des commerçants qu'ils accompagnent les nouvelles machines-outils de modes d'emploi, afin de prévenir les accidents.

Le ralentissement des importations de combustible et l'augmentation de la demande de bois pour la production du gaz de bois ont fait se développer considérablement les travaux de bûcheronnage. Ainsi, la production du bois de chauffage, qui était, en 1939, de 20 millions de mètres carrés, a augmenté, en 1942/43, de 35 millions de mètres carrés. Il a fallu recruter 60,000 à 70,000 bûcherons supplémentaires, c'est-à-dire qu'un grand nombre de personnes étrangères à ce métier ont dû être embauchées, d'où un accroissement considérable du nombre des accidents. Les mesures préventives ont été renforcées et les inspecteurs ont fait, dans cette

branche, un travail appréciable, en partie sous forme de conseils et d'instructions donnés sur les chantiers, en partie au moyen de conférences. En outre, certains offices de placement de province ont organisé, en collaboration avec les inspecteurs, des cours spéciaux d'instructeurs bûcherons.

C'est également en collaboration avec les inspecteurs de travail qu'ont été organisés des cours de ménagères-cuisinières chargées de tenir les ménages collectifs d'ouvriers, de bûcherons en l'occurrence. Ce système a été institué en faveur des ouvriers non qualifiés engagés pour des travaux temporaires. Le nombre de femmes ainsi employées est de 4500, mais il augmente constamment. Cinq inspectrices visitent régulièrement ces ménages collectifs et donnent des conseils et des instructions aux ménagères. Leur activité est particulièrement appréciée dans les circonstances actuelles, surtout pour ce qui est de conserver et de répartir équitablement les denrées rationnées, de même que de préparer une nourriture aussi saine et aussi variée que possible.

Les risques nouveaux provenant de l'emploi de succédanés.

La guerre ayant considérablement restreint ou même complètement arrêté les importations pour certains articles, la Suède s'est mise à fabriquer de nombreux succédanés, et l'un des tout premiers d'entre eux fut le gaz de bois. En 1939, on comptait dans ce pays environ 249,000 véhicules à moteur, dont 181,500 voitures particulières, 63,000 camions et 5000 autobus. Les importations de combustible liquide pour le trafic routier s'élevaient à 700 millions de litres par an. Il fut de prime abord évident que la guerre et le rationnement allaient faire surgir de nombreuses difficultés. Il était donc urgent de parer à cette situation en généralisant immédiatement l'emploi d'un carburant de remplacement et, la production de l'huile et de l'alcool étant insuffisante, on ne pouvait songer qu'au gaz de bois.

Ce procédé n'était d'ailleurs pas inconnu en Suède, car on s'en servait, quoique d'une manière restreinte, depuis 15 ans déjà. L'expérience acquise durant cette période fut d'un grand secours lorsqu'on se vit contraint de développer l'emploi du gaz de bois dans tout le pays. Les chiffres suivants illustrent ce développement: en 1940, 3000 voitures étaient munies d'un gazogène, tandis qu'elles étaient, à fin 1941, au nombre de 73,230, y compris 31,075 automobiles, 35,900 camions et à peu près 3676 autobus. Par rapport à 1939, 17% des automobiles, 63% des camions et 72% des autobus étaient, en 1942, transformés en vue d'utiliser le gaz de bois. L'application de ce procédé a soulevé un grand nombre de questions purement techniques ainsi que des problèmes d'ordre médical et de sécurité. A cet effet, un Office d'Etat pour le gaz de bois a été créé au début de la guerre. Des experts médicaux ont collaboré avec l'Institut national des assurances pour étudier les

dangers d'intoxication. Cet office s'occupe également d'inspecter les gazogènes et de former des chauffeurs et des techniciens qui doivent s'en servir.

La puissance toxique du gaz de bois a fait se multiplier les cas d'intoxication. Le nombre des cas mortels était évalué, à fin février 1943, à 40, tandis que les autres empoisonnements, plus ou moins graves, atteignaient un chiffre assez élevé. Une loi très stricte fut promulguée en 1941 et des dispositions pénales furent prises pour parer à ce danger. Cette législation fut revisée en 1942 et les contrevenants aux prescriptions en vigueur, employeurs et employés, peuvent être rendus responsables des accidents et sont passibles d'amendes. Un office sanitaire a été organisé, en corrélation avec cette loi, auprès de la Commission du combustible. Il comprend, outre les membres de la dite commission, des représentants de l'Institut de la santé publique, de l'Institut national des assurances, de la Direction de l'inspection des fabriques et de l'Union des ouvriers métallurgistes. Une clinique spéciale a été en même temps créée, ainsi qu'un laboratoire pour l'examen du sang chargé de déceler la présence d'oxyde de carbone. Un Conseil du gaz de bois est attaché à l'Institut de la santé publique. Il est composé de représentants des autorités et des organisations intéressées. Le laboratoire mentionné plus haut a été par la suite mis à la disposition de cet institut. En outre, plusieurs fédérations syndicales affiliées à l'Union syndicale ont formé un comité qui cherche des solutions pour diminuer les dangers de l'emploi du gaz de bois. On a même tourné un film exposant les précautions à prendre en travaillant avec le gazogène.

Les risques provoqués par l'emploi de nouveaux dissolvants et de nouveaux produits de nettoyage.

L'industrie consomme de nombreux produits chimiques, aussi bien pour la dissolution de certaines graisses, huiles et vernis que pour la lessive et le nettoyage. On employait, avant la guerre, surtout la benzine et la térébenthine. A l'heure actuelle, la pénurie générale et, en particulier, le manque de benzine, ont obligé les Suédois à se servir d'autres produits. Il en est résulté de nombreux dangers, les personnes non accoutumées au maniement de ces matières en sous-estimant en général le pouvoir nocif et les manipulant de la même manière qu'elles employaient auparavant les solutions inoffensives.

L'emploi généralisé de la térébenthine a provoqué de très nombreuses lésions cutanées, des eczémas, et dans certains cas, des ouvriers, dont la peau était particulièrement sensible, ont dû changer de profession. L'industrie des munitions offre aussi des dangers, notamment dans la production et l'emploi du tétryl, du trotyl, du mercure et de la céruse, qui sont la cause de certaines maladies de la peau et d'empoisonnements.

La campagne pour la sécurité.

Des craintes ont été émises dès le début des hostilités au sujet de l'accroissement du nombre des accidents dus à l'augmentation des heures supplémentaires, à la transformation, en faveur de la défense nationale, de certaines industries, ainsi qu'aux changements apportés dans l'utilisation de la main-d'œuvre. Les autorités se sont vivement préoccupées de cette question. C'est ainsi qu'au début de 1940, l'Office d'Etat pour l'information a lancé, en collaboration avec l'Institut national des assurances, de nombreuses compagnies privées d'assurance, des organisations et des associations, une grande campagne pour la prévention des accidents, avec le slogan: « Sois prudent ». De nombreux articles et des causeries à la radio attirèrent l'attention des travailleurs sur la nécessité d'être prudent en travaillant. Cette obligation de développer la protection de la main-d'œuvre devait naturellement amener les employeurs et leurs employés à collaborer de plus en plus. C'est la raison pour laquelle le Comité du marché du travail, formé par la Fédération suédoise des employeurs et l'Union syndicale suédoise, a inclus dans son programme la question du développement des moyens de protection des ouvriers. Il a confié l'examen approfondi de ce problème à un organisme spécial. En 1939, un Comité de sécurité des organisations patronale et ouvrière a été fondé. Il a présenté, en 1941, un rapport contenant des prescriptions destinées aux services locaux de sécurité et d'autres concernant la sauvegarde de la santé des ouvriers en général. Depuis, les organisations centrales ont décidé de constituer un Office central de protection de la main-d'œuvre.

Revision de la législation concernant la protection de la main-d'œuvre.

Pour terminer, l'article que nous résumons rappelle qu'en 1938 le gouvernement suédois autorisa le Ministère de la prévoyance sociale à nommer neuf experts chargés d'examiner la législation suédoise de protection ouvrière et de faire des propositions fondées sur les résultats de cette enquête. Le Comité de protection des travailleurs qui fut alors institué dut suspendre ses travaux en 1939, lorsque éclata la guerre, mais il fut autorisé à reprendre son activité en 1942.
